

56° *Grassiacensis ager* est mentionné une seule fois dans le cartulaire de Savigny (fol. 31, année 973), à l'occasion d'une donation de l'église de Saint-Pierre de *Avesis villa*. Le chef-lieu de cet *ager* serait-il Grésieux-le-Marché, près duquel est Aveize? Pourquoi ce lieu n'est-il pas dans l'*ager argentarius* auquel il semblerait plus naturel qu'il appartint?

51° *Jarensis ager* est mentionné deux fois seulement dans le cartulaire de de Savigny (fol. 59 et 97 v.), qui y place *Escalati villa* et *Celsihiacus villa*. Il s'agit ici de la vallée du Gier, dans laquelle se trouve en effet *Eschallas*. Quant au second nom, je ne sais comment le traduire. Il y avait encore, au commencement du XVIII^e siècle, un *archiprêtre de Jarez*, qui comprenait, sans doute, tout le territoire de l'*ager* du même nom. Un grand nombre de lieux de cette contrée qui portent encore le surnom de *Jarez*, comme Saint-Romain-en-Jarez, Saint-Julien-en-Jarez, Saint-Priest-en-Jarez, etc., pourraient aider à retrouver l'étendue de l'*ager jarensis*.

M. de Ging'ns place dans cet *ager*, qu'il nomme *pagus giarius*, Ampois et Condrieu qui ne pouvaient en faire partie, puisque l'un et l'autre sont dans le *pagus viennensis*.

52° *Juriacensis* ou *turiacensis ager* (peut-être même faut-il lire *jariacensis*, la lettre initiale étant mal formée) est cité une seule fois, page 61 du cartulaire de Savigny (931), dans une donation de quelques fouds de terre in *villa SAVONIACUS*. Dans le cas où il y aurait *juriacensis*, je pense que ce mot pourrait s'appliquer à une portion du territoire de l'ancien archiprêtré de Coligny, distrait du diocèse de Lyon en 1742 pour former l'évêché de Saint-Claude ou Saint-Oyand-de-Joux (*jurensis*), qui se trouvait dans la Bourgogne *jurane*.

53° *Ladiniacensis ager* est mentionné plusieurs fois dans le cartulaire de l'église de Saint-Vincent de Mâcon, qui y place Merpillat et *villa Gudini* (1). Je ne connais pas ce dernier lieu, mais quant à Merpillat, il est à peu de distance au nord-est de Thoissey, dans l'archiprêtré de Dombes, et peut servir à indiquer la situation de l'*ager ladiniacensis*.

(M. de la Teyssonnière, t. III, addit. au t. II de ses *Recherches sur le département de l'Ain*, a tort d'accepter la correction proposée par M. Monnier sur le mot *ladiniacensis*; on n'a jamais écrit *lugduniacensis*, et d'ailleurs Merpillat ne pouvait pas être de l'*ager* de Lyon.)

54° *Lescherias vicaria* (ou *ager*, car ces deux mots sont synonymes) est rappelée dans deux des chartes de Cluny que j'ai consultées, datées,

(1) Voyez Severt, CHRON. EP. MAT., p. 70.